

# Le service civique dans les associations sportives en 2016

Réunion du 4 mars 2016

Christophe DE FREITAS, chef du service des politiques de jeunesse



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Val-de-Marne

## I – Les opportunités du dispositif pour les associations



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Val-de-Marne



**Des jeunes  
motivés au  
service des  
orientations  
de  
l'association**

- Mobiliser les jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Dans un dispositif où ils pourront mûrir, gagner de la confiance et réfléchir à leur propre avenir en tant que citoyen et/ou professionnel
- Devenir une étape de vie citoyenne par l'action

**L'Etat assure  
l'ensemble du  
financement.  
Le coût est  
réduit pour les  
associations.**

- L'indemnité de 467 € ou 571 € mensuels, selon la situation du jeune, est prise en charge par l'Etat.
- La protection sociale est assurée par l'Etat (environ 250 € par mois).
- La formation civique et citoyenne des volontaires (PSC 1) et celle des tuteurs sont prises en charge par l'agence du service civique.
- L'association perçoit environ 106 € d'aide par mois de l'Etat. En contrepartie, l'organisme verse cette aide au volontaire en nature (ticket restaurant, carte de transport) ou en espèces.

## Une démarche simple et rapide

- Agrément ? délivré pour 3 ans, au terme d'une instruction réduite à 2 mois,
- Durée ? la mission est définie par l'organisme (6 à 12 mois, de 24 à 35 h par semaine),
- Mission adaptée aux besoins spécifiques de chaque association,
- Diffusion des offres disponibles sur le site internet de l'agence du service civique et pouvant être relayées par les missions locales,

## Une vigilance particulière

### Nota bene

- Les missions ne peuvent pas se substituer à l'emploi
- Les missions ne peuvent relever d'une profession réglementée



## Il – 4 missions-types développées dans le champs du sport



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Val-de-Marne

### La promotion des valeurs de la République, l'exemple de la fédération française de taekwondo

- Sous le tutorat d'un membre de la direction administrative de la fédération et encadré par l'équipe dirigeante, le service civique sera chargé de :
  - participer à la conception d'une **charte de la citoyenneté** en lien avec les outils et valeurs du Taekwondo
  - participer à la **communication des valeurs civiques et citoyennes lors des événements et compétitions** de Taekwondo
  - participer à l'installation **d'outils de promotion et de communication** lors de ces événements
  - **mobiliser les bénévoles** sur les événements organisés par la fédération
  - participer à la réflexion et à la mise en place des compétitions de Taekwondo
  - co-organiser la sensibilisation et la mobilisation du public autour des événements.

## Le sport féminin, l'exemple d'une association sportive de futsal

- L'objectif de la mission sera de permettre aux jeunes femmes de pratiquer le futsal féminin dans des meilleures conditions au sein de l'association.

Sous le tutorat de M. X, le/la volontaire aura pour mission de :

- Appuyer à la promotion du futsal féminin auprès de publics variés
- **Accueillir avec l'entraîneur ou le dirigeant des adhérentes** sur le lieu de l'entraînement,
- **Aller à la rencontre des adhérentes et des publics**
- aider à la bonne gestion des équipements sportifs
- soutien à l'**organisation des événements de l'association** (tournois)
- être le **lien entre entraîneur, direction et les joueuses/adhérentes**,
- **aider à la mise en place d'ateliers sportifs** durant les entraînements,
- aider à l'organisation du transport des joueuses

## Le sport santé, l'exemple de la Fédération française d'Aviron

Dans le cadre d'un programme d'action éducative, la FFA a développé un programme pour encourager la pratique sur l'ensemble du territoire national.

**Ce programme a été validé par le Ministère des sports et le Ministère de l'Education nationale.** Il répond notamment aux objectifs interministériels :

- développement des activités physiques à l'école ;
- sensibilisation aux thématiques « sport santé » ;
- développement des actions éducatives et sociales du sport.

Pendant son service civique, le volontaire a pour mission de coordonner, de **développer et d'animer les journées auprès des collèges**. Les animations s'articulent autour de la pratique de l'ergomètre et des activités **en lien avec le programme de SVT du collège, portant sur la nutrition, la lutte contre l'obésité, et l'impact d'une activité physique sur le métabolisme...**

Le volontaire aura pour mission de :

- **mettre en relation les établissements scolaires et le club**, et se déplacer au sein des collèges ;
- **co-organiser les journées**;

Il devra également :

- **co-organiser les séances des scolaires au sein du club** où il est rattaché ;
- participer à l'**organisation des événements organisés par le club** en lien avec la promotion de l'activité scolaire.



## Le handicap l'exemple d'un association

- L'Association recherche un/une volontaire pour participer à la mise en œuvre de projets sportifs à destination du public handicapé
- La pratique sportive participe à l'amélioration de la santé, l'équilibre, au bien-être et à l'épanouissement de chacun. La prise en compte du handicap doit également être mieux appréhendée pour une meilleure adaptation de la pratique sportive à la situation singulière de chacun.
- Le volontaire sera chargé de mettre en place des actions de sensibilisation des pratiquants à l'intérêt d'une pratique sportive régulière ; de développer des actions de découverte de la pratique sportive auprès des personnes en situation de handicap en particulier.
- Missions spécifiques :
  - Assister l'animateur pendant les séances d'activités physiques adaptées en pleine nature (Bois parisiens) – public : handicapé
  - Action de promotion sur les différents programmes que propose l'Association

## III – L'intermédiation, une solution pour faciliter la mise en place de mission pour les comités et les fédérations



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Val-de-Marne

## Le principe de l'intermédiation

- La structure départementale, régionale ou nationale se substitue aux structures qui accueillent effectivement le jeune,
- Elle assure la coordination générale de cet accueil et remplit notamment le dossier d'agrément,
- Elle répartit les dotations en missions et mois-jeunes auprès des structures adhérentes de son réseau.

## District du Val-de-Marne de Football, un exemple de dispositif - 1

### Modalités de soutien au projet d'avenir

- Les volontaires participent aux modules de formation fédérale
- Des formations spécifiques sont proposées (arbitres, gardien de but, futsal, santé sécurité)

### Modalités de la formation civique et citoyenne organisée par la structure

- Visite d'un centre d'entraînement,
- Visite de mairie (élu, réforme des rythmes,...)



**District du  
Val-de-Marne  
de Football,  
un exemple de  
dispositif - 2**

**Le tutorat opérationnel :**

- Les associations engagées nomment un tuteur pour accompagner le volontaire,
- Les tuteurs disposent de diplômes fédéraux et sont impliqués dans la vie de leur club.

**Le tutorat officiel :**

- Deux référents sont nommés pour épauler les tuteurs de clubs, à la demande.
- Le référent départemental rencontre les volontaires dans les clubs pour s'assurer de l'exercice de la mission, de leur progression et les soutenir dans leur démarche
- Le district organise des réunions régulières avec les tuteurs.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



Référente  
Service  
civique de la  
DDCS du Val-  
de-Marne

- Michèle ALVES DE ARAUJO
- Téléphone : 01.45.17.09.37
- Courriel : [ddcs-jeunesse@val-de-marne.gouv.fr](mailto:ddcs-jeunesse@val-de-marne.gouv.fr)